

# Rendement Patrimoine Avril 2016

## TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Rendement Patrimoine Avril 2016 est un produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Titre de créance complexe émis par Natixis Structured Issuance S.A., société d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 20 janvier 2016), soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant.**
- **Période de commercialisation** : Du 15 février 2016 jusqu'au 15 avril 2016 inclus. La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance ou une Date de Remboursement Automatique anticipé, selon les cas.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> La présente brochure décrit les caractéristiques de **Rendement Patrimoine Avril 2016** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Communication à caractère promotionnel

Ce document n'a pas été rédigé par l'entreprise d'assurance



# Rendement Patrimoine Avril 2016

## EN QUELQUES MOTS

Avec **Rendement Patrimoine Avril 2016**, l'investisseur s'expose au marché actions français. Le montant de remboursement du produit est conditionné à l'absence de défaut de l'Émetteur et du Garant et à l'évolution de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return. Cet indice est calculé dans l'ensemble de la brochure dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

- ❖ Pour un investissement dans **Rendement Patrimoine Avril 2016**, l'investisseur est exposé pour une durée de 1 an à 10 ans au marché actions français. La valeur du support s'apprécie selon l'évolution de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (« CAC® Large 60 EWER »), indice représentatif du marché actions français. Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5 %.
- ❖ Un versement de coupon de 8 % au titre de l'année si à une Date d'Observation Annuelle entre l'année 1 et l'année 9 le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- ❖ Un remboursement automatique anticipé, si à une Date d'Observation Annuelle entre l'année 1 et l'année 9, le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à 100 % de son Niveau Initial.
- ❖ À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé, l'investisseur reçoit :
  - ✓ L'intégralité du Capital Initial majorée d'un coupon de 8,00 % au titre de l'année écoulée, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
  - ✓ L'intégralité du Capital Initial, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial et strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial.
  - ✓ La valeur finale de l'indice, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial. Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital (perte pouvant être partielle ou totale).

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support **Rendement Patrimoine Avril 2016**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de commercialisation ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le produit est soumis au risque de défaut de Natixis. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 15 avril 2016 jusqu'à la Date d'Échéance le 29 avril 2026 ou, selon le cas, jusqu'à la Date de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 15 avril 2016 et/ou de vente du titre avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **Rendement Patrimoine Avril 2016** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support **Rendement Patrimoine Avril 2016** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

# AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

## AVANTAGES

- ❖ **Un coupon de 8 % au titre de l'année**, si de l'année 1 à l'année 9, à une Date d'Observation Annuelle, ou à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial.
- ❖ **Un remboursement automatique anticipé** de l'année 1 à 9, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à 100 % de son Niveau Initial.
- ❖ **Un remboursement du capital initial à l'échéance**, si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial.

## INCONVÉNIENTS

- ❖ **Rendement Patrimoine Avril 2016 présente un risque de perte du capital initialement investi** (perte partielle ou totale selon les conditions) :
  - **En cours de vie**, en cas de sortie prématurée à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix de sortie dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente.
  - **À l'échéance**, l'investisseur subit une perte en capital si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial. Cette perte peut être partielle ou totale.
  - Le rendement du produit à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice CAC® Large 60 EWER autour du seuil de 60 % de son Niveau Initial.
- ❖ **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 1 à 9 ans (en cas de remboursement automatique anticipé), ou se prolonger jusqu'à l'échéance des 10 ans si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé.
- ❖ **Le gain maximum de l'investisseur est plafonné à un coupon de 8 % par année**. En cas de hausse annuelle de l'indice supérieure à 8 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur ne pourra pas bénéficier de cette performance supplémentaire.
- ❖ L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) **de l'Émetteur et du Garant**.
- ❖ **L'indice CAC® Large 60 EWER est équilibré et calculé, dividendes réinvestis, net d'un montant forfaitaire de 5 % par an**. Le dividende moyen réinvesti dans l'indice peut être inférieur ou supérieur à 5 %.

## PROFIL DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- ❖ **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice CAC® Large 60 EWER. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- ❖ **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de clôture de l'indice CAC® Large 60 EWER.
- ❖ **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- ❖ **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de commercialisation au produit.
- ❖ **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre le titre de créance totalement illiquide.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## ■ UN OBJECTIF DE COUPON DE 8 % PAR AN

De l'année 1 à 9, si à une Date d'Observation Annuelle le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial (constaté le 15 avril 2016), l'investisseur reçoit :

UN COUPON DE 8 % AU TITRE DE L'ANNÉE

## ■ UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ POSSIBLE DÈS LA 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

De l'année 1 à 9, si le niveau de clôture de l'indice à une Date d'Observation Annuelle est supérieur ou égal à son Niveau Initial (constaté le 15 avril 2016) alors un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé.

L'investisseur reçoit<sup>(1)</sup> à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

LE CAPITAL INITIALEMENT INVESTI

Sinon, le produit continue.

## ■ REMBOURSEMENT FINAL À L'ÉCHÉANCE

À la Date d'Observation Finale (le 15 avril 2026), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'indice depuis la Date de Détermination Initiale (le 15 avril 2016).

### CAS FAVORABLE

Si le niveau de clôture de l'indice est **supérieur ou égal à 80 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 29 avril 2026 :

LE CAPITAL INITIALEMENT INVESTI  
+  
UN COUPON DE 8 % AU TITRE DE L'ANNÉE ÉCOULÉE  
(SOIT UN TRA<sup>(1)</sup> MAXIMUM DE 7,95 %<sup>(2)</sup>)

### CAS MÉDIAN

Si le niveau de clôture de l'indice est **supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 29 avril 2026 :

LE CAPITAL INITIALEMENT INVESTI  
(SOIT UN TRA<sup>(1)</sup> MAXIMUM DE 7,39 %<sup>(2)</sup>)

### CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de clôture de l'indice est **strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial**, l'investisseur reçoit le 29 avril 2026 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE  
DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER

DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSSE DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.

<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

<sup>(2)</sup> Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un coupon à chaque Date de Remboursement Automatique Anticipé

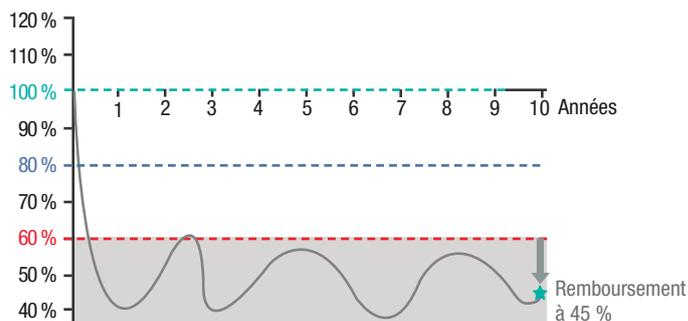
# ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Performance de l'indice CAC® Large 60 EWER
- ★ Remboursement
- ↓ Effet de plafonnement du gain
- - - Seuil de perte en capital à l'échéance (60 %)
- - - Barrière de coupon (80 %)
- - - Barrière de rappel automatique anticipé (100 %)

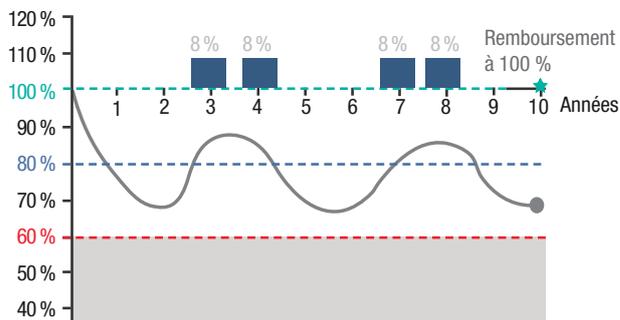
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

- ❖ À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- ❖ À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'indice est strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial. L'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre de ces années.
- ❖ À la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'indice CAC® Large 60 EWER, soit une perte de 55 %.  
**Remboursement final : 45 %**  
**TRA<sup>(1)</sup> : -7,64 %**



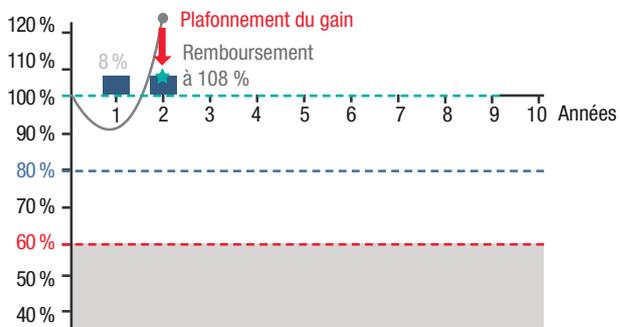
## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ MODÉRÉE DE L'INDICE À L'ÉCHÉANCE (ENTRE 20 % ET 40 %)

- ❖ À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- ❖ En année 3, 4, 7 et 8, le niveau de clôture de l'indice n'a pas baissé de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial : l'investisseur reçoit au titre de chacune de ces années un coupon de 8 %.
- ❖ À l'échéance des 10 ans, le niveau de clôture de l'indice est strictement supérieur à 60 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à 80 % son Niveau Initial. L'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial.  
**Remboursement final : 100 %**  
**TRA<sup>(1)</sup> : 3,18 %**



## SCÉNARIO FAVORABLE : MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS

- ❖ À la première Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais n'a pas baissé de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial : le mécanisme de remboursement automatique n'est pas activé mais l'investisseur reçoit un coupon de 8 % au titre de l'année.
- ❖ À la deuxième Date d'Observation Annuelle, le niveau de clôture de l'indice est supérieur à son Niveau Initial. Rendement Patrimoine Avril 2016 est remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial majoré d'un coupon de 8 %. Dans ce scénario, l'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'indice (effet de plafonnement du gain).  
**Remboursement final : 108 %**  
**TRA<sup>(1)</sup> : 7,82 %**



<sup>(1)</sup> Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA désigne le Taux de Rendement Annuel (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

# PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice CAC® Large 60 EWER (Equal Weight Excess Return) est un indice sponsorisé par Euronext, lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice, sans déformation liée à la capitalisation boursière. L'indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an. En comparaison, le montant des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,61 %.

L'indice CAC® Large 60 EWER est accessible entre autres sur le site d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index; code ISIN : FR0012663334).

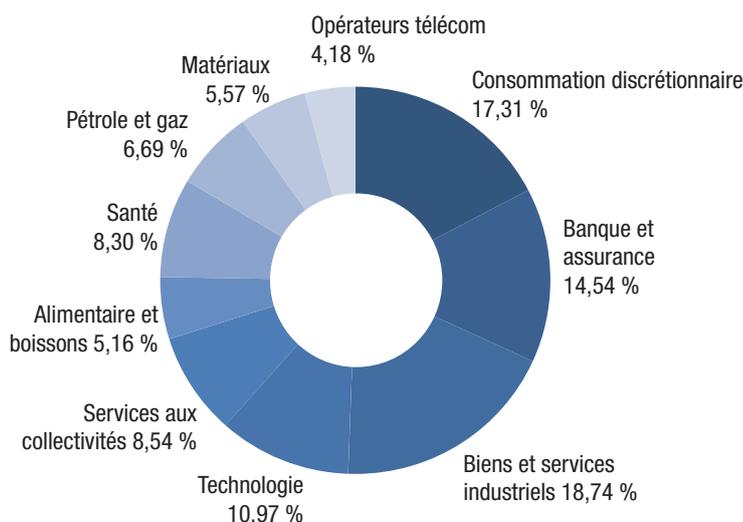
## ÉVOLUTION DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER (BASE 1000)

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.**

RÉPARTITION SECTORIELLE  
DE L'INDICE CAC® LARGE 60 EWER



En comparaison :

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE CAC 40	
Opérateurs télécom	3,45 %
Consommation discrétionnaire	15,20 %
Banque et assurance	17,53 %
Biens et services industriels	16,72 %
Technologie	2,61 %
Services aux collectivités	11,81 %
Alimentaire et boissons	3,59 %
Santé	12,44 %
Pétrole et gaz	10,03 %
Matériaux	6,62 %

Source : Bloomberg au 22 janvier 2016

# CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Nature juridique	Obligation de Droit Français
Émetteur	Natixis Structured Issuance S.A. (bien que présentant un risque de perte en capital les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A.)
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2 / Fitch : A / S&P : A au 20 janvier 2016)
Distributeur	Hilbert Investment Solutions, agréé et régulé par la Financial Conduct Authority (UK) sous le numéro 698380 et enregistré auprès de la Banque de France en tant que Prestataire de Services d'Investissement (PSI) sous le numéro 75423.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013111879
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans maximum
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 EWER (code Bloomberg : CLEWE index), calculé en intégrant les dividendes nets réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5%
Prix d'Émission	99,95 % de la Valeur Nominale
Prix de commercialisation	Le prix de commercialisation commencera à 99,95 % le 15 février 2016 et progressera au taux annuel de 0,30 % pendant la période de commercialisation pour atteindre 100 % le 15 avril 2016.
Date d'Émission	15 février 2016
Date de Détermination Initiale	15 avril 2016
Période de commercialisation	Du 15 février 2016 jusqu'au 15 avril 2016 inclus. Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de «Rendement Patrimoine Avril 2016» peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15 avril 2016, ce dont vous serez informé, le cas échéant, par le distributeur.
Dates d'Observation Annuelle	18 avril 2017, 16 avril 2018, 15 avril 2019, 15 avril 2020, 15 avril 2021, 19 avril 2022, 17 avril 2023, 15 avril 2024, 15 avril 2025
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	2 mai 2017, 30 avril 2018, 29 avril 2019, 29 avril 2020, 29 avril 2021, 3 mai 2022, 2 mai 2023, 29 avril 2024, 29 avril 2025
Date d'Observation Finale	15 avril 2026
Date d'Échéance	29 avril 2026, en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 15 avril 2016
Barrière de remboursement anticipé	100 % du Niveau Initial de l'indice
Barrière de perte en capital à l'échéance	60 % du Niveau Initial de l'indice
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : Le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse suivant. Un Jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture de l'indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette Société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêts
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 0,40 % du nominal des Titres effectivement placés; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres.
Commission souscription/rachat	Néant
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, compte-titres

## AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Hilbert Investment Solutions qui commercialise le produit **Rendement Patrimoine Avril 2016**.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus et les Conditions Définitives de **Rendement Patrimoine Avril 2016** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Rendement Patrimoine Avril 2016** est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 19 juin 2015 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°15-285 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission sont disponibles sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site dédié de Natixis ([www.equitysolutions.natixis.com](http://www.equitysolutions.natixis.com)). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

## AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 EWER. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 EWER, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 EWER, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.